



## COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE VILLE DE SCHOELCHER

### ARRETE N° 262

#### CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR LES PRESTATIONS ET LA VENTE DE PRODUITS DE LA CYBER BASE DE FOND BERNIER

- Le Maire de la Ville de Schœlcher,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;
- Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;
- Vu la délibération du 10 novembre 2005 instituant la régie de recettes de la Cyber base de Fond Bernier ;
- Vu l'arrêté n° 116 en date du 27 juin 2006 portant création d'une régie de recettes pour les prestations et la vente de produits de la cyber base de Fond Bernier ;
- Vu l'arrêté n° 185 du 4 novembre 2013 portant nomination du régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant auprès de la régie de recettes pour les prestations et la vente de produits de la cyber base de Fond Bernier ;
- Vu le courrier du 22 décembre 2014 demandant la mise en sommeil de cette régie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

### ARRETE

**Article 1 :** - Il est mis fin à la régie de recettes pour les prestations et la vente de produits de la cyber base de Fond Bernier à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.


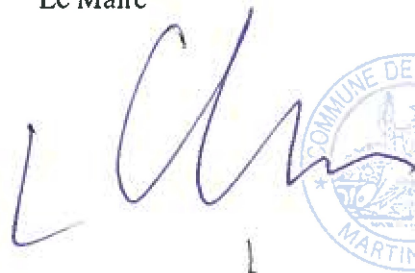
**Article 2 :** - Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

**Article 3** : Le Maire et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera transcrit au registre des actes de l'exécutif, publié partout où besoin sera et notifié au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants ;

**Article 4** : Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion ;

Fait à Schœlcher, le - 3 DEC. 2025

Le Maire



Luc CLEMENTE

